



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le 4 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants :

Nombre de procurations :

PRESENTS : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. M MERCADES Jean. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M BRENIER Rodolphe. Mme MORIN Sandrine. M PONTUS Jérôme. M GHEMBAZA Célim. M ARIGAULT Thomas. Mme DE BARROS Olivia. M ANDREANI Éric. M GUILLERMAZ Thomas

Secrétaire de séance : PHILIBERT Ghislaine

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-Verbal du 9/03/2023 et 6/04/2023**
2. **Acquisition camion Renault Master pour le service technique**
3. **Modification du règlement de location du Foyer d'Animation Rurale**

1. APPROBATION PROCES-VERBAL

Approbation des procès-verbaux reportées lors de la prochaine réunion.

2. ACQUISITION CAMION RENAULT MASTER POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Suite au vol du camion dans le local des services technique le 2 mars 2023, il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour le remplacer pour permettre à l'employé communal de transporter le matériel dont il a besoin pour ses activités.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration de vol a été faite à l'assurance.

Après consultation de plusieurs sociétés, le garage Renault d'Auberives sur Varèze, propose un véhicule pour un montant de 62 671.28 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'acquisition de l'achat du camion proposé par le garage Renault d'Auberives sur Varèze.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DU FOYER D'ANIMATION RURALE

Il est proposé au Conseil Municipal, de modifier le règlement de location du foyer d'animation rurale.

Modification du règlement article 12 :

Caution :

Deux chèques de caution seront déposés à la mairie lors du règlement du solde :

- 1000 € (location du foyer)
- 200 € (nettoyage, perte de clefs)

Après état des lieux de sortie, ces chèques seront restitués si aucun dégât matériel ou perte de clés ou défaut de nettoyage n'est constaté.

Réservation :

La réservation est définitive après signature de la convention et versements des sommes dues.

En cas d'annulation faite moins d'un mois avant la location, une somme de 100 € sera déposée à la mairie à titre d'arrhes. Cette somme versée ne sera pas remboursée sauf cas de forces majeures appréciés sur justificatifs par le Maire.

Rappel des tarifs de location :

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

SALLES	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	CAUTION
FOYER	400 €	600 €	420 €	1 000 €
HALL	180 €	250 €	200 €	1 000 €

ENTREPRISES ET SOCIETES

2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS	6 JOURS	7 JOURS	8 JOURS
600 €	900 €	1050 €	1200 €	1350 €	1500 €	1600 €

Nouveaux tarifs de réservation :

SALLES	CAUTION	Nettoyage perte de clés	Annulation < à 1 mois
FOYER	1 000 €	200 €	100 €
HALL	1 000 €	200 €	100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la modification du règlement d'utilisation du foyer d'animation rural et du hall comme présenté ci-dessus et de l'application des tarifs d'occupation à compter du 1^{er} juin 2023.

4. MISE EN PLACE D'UN PANNEAU STOP A L'INTERSECTION DE LA RUE DES ESSARTS ET DE LA RN7

Suite à la rencontre avec les services voirie de la Communauté de Communes EBER il a été évoqué la mise en place d'un panneau STOP à la sortie de la rue des Essarts débouchant sur la RN7, dans le but de sécuriser le village.

Après en avoir débattu l'assemblée à la majorité des suffrages exprimés demande que l'implantation d'un panneau stop soit réétudier lors des travaux d'aménagement prévus sur la RN7 (plateau, refuge piéton, tourne à droite..)

Le Conseil Municipal répond que la pose d'un panneau STOP ne serait pas la meilleure solution pour sécuriser l'endroit à 9 voix contre et 6 voix pour

5. DIVERS :

➤ Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des Essarts et du chemin des Vignes, mise en place provisoire de structures routières de type écluse, afin de réglementer la circulation et d'un céder le passage aux véhicules circulant sur la rue du Maconnay qui devient voie prioritaire.

➤ Cantine à 1 euros : l'État soutient les collectivités pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum – projet mis à l'étude

➤ Travaux :

- Fermeture du city – devis en cours
- Jeux de boules rue des pissottes
- Alarmes bâtiments communaux - devis en cours
- Préparation de la cérémonie du 8 mai

Le secrétaire

Ghislaine PHILIBERT



La Présidente

Nelly CLARET

